

<https://ricochets.cc/Quand-la-police-traque-les-migrants.html>



Quand la police traque les migrants

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 2 janvier 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés



ILS FERMENT LES FRONTIERES ...
... OUVRONS NOS GUEULES ET NOS PORTES !

Voici une brochure qui retranscrit la discussion qui a eu lieu **le 18 NOVEMBRE 2017 À MENGLON (26 - DRÔME)** :



Brochure de nov 2017 : Retour sur la situation dans les Hautes-Alpes

nous sommes tou-te-s responsables de nos actes

Héberger un sans papier chez soi est légal. Ramener quelqu'un-e de l'autre côté de la frontière lorsqu'on le-la trouve sur le territoire français est illégal.

Soutenir un mineur en détresse n'est pas reconnu par la loi française, mais le laisser dormir dehors, le renvoyer dans la rue lorsqu'il se présente est reconnu comme légal. Marcher la nuit dans un col enneigé pour aider des camarades engendre la suspicion et la repression, silloner la montagne en jeep avec des fusils d'assaut est financé par l'état...

A partir de là, nous sommes tou-te-s responsables de nos actes.

Flics, voisin-e-s, représentant-e-s de l'état, homme, femme, mineur ou majeur, avec ou sans papiers, nous sommes tou-te-s responsables de nos actes.

Diffusez, photocopillez, racontez, agissez. De près ou de loin, nous avons toutes et tous une histoire à raconter.